



Agence pour la **SEC**urité de la Navigation **AÉ**rienne en Afrique et à Madagascar (**ASECNA**)  
Siège Social : 32-38 Avenue Jean Jaurès Dakar B.P. 3144 - Tél.: (+221) 33 849 66 00 - Fax: (+221) 33 823 46 54

Ecole Africaine de la **MÉTÉ**orologie et de l'**AVIATION CIVILE** (**EAMAC**)  
B.P. 746 Niamey NIGER Tel: (+227) 20 75 71 00 Fax : (+227) 20 72 22 36 Email :  
eamacsec@asecna.org



# CONCOURS D'ENTREE A L'EAMAC SESSION DE 2023

**Cycle : Ingénieur**

**Dates du Concours : du 31 mai au 02 juin 2023**

**Durée de la formation : Trois (03) ans**

## **1. Modalités d'inscription**

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2023, se feront en ligne du **06 au 24 mars 2023** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique « **Concours EAMAC 2023** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier **du 06 au 24 avril 2023** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

## **2. Conditions d'inscription**

**Agents ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie :**

- Être titulaire d'un diplôme (ou avoir validé le niveau) de 2<sup>ème</sup> année universitaire scientifique (DEUG, DUES ou L2) ou technique (BTS, DUT, DTS) ou du diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Être âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

**Elève/Étudiant/Autre :**

- Être titulaire d'un diplôme (ou avoir validé le niveau) de 2<sup>ème</sup> année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES, L2 ou CPGE) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ;
- Être âgé de moins de vingt-et-sept (27) ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

### 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	31 mai 2023	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	31 mai 2023	4 heures	14 h – 18 h	5	< 07/20
Mathématiques	01 juin 2023	4 heures	07 h -11 h	5	< 07/20
Anglais	01 juin 2023	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	02 juin 2023	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

**4. Composition du dossier :** Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en deuxième année : certificat d'inscription en 2<sup>ème</sup> année universitaire scientifique ou technique de l'année scolaire en cours ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la première année) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

**N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.**

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés) : **du 06 au 24 avril 2023** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2023**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'admission définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite de 2<sup>ème</sup> année du diplôme présenté.